

Séance du 29 Mars 2018

Le vingt-neuf mars deux mille dix-huit, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par M. le Maire, se sont rassemblés à la mairie, en séance ordinaire, sous sa présidence.

Date de convocation : 23/03/2018

Date d'affichage : 05/04/2018

Étaient présents : MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, DUFORT Erik ; Mmes LEDOUX Malika, PAISANT Nadège ; MM BELLÉE Pascal, BAZIN Denis, ALLIX Gratien ; Mmes LEMERRE Honorine, CANTO Stéphanie; MM LEPLEY Laurent, BOURGÈS André.

Étaient Absentes : Mmes LEVALLOIS ; NOURRY

M. LEPLEY, nommé conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

Approbation du compte rendu de la séance du 07 mars 2018 : M. le Maire demande s'il y a des remarques. Aucune modification n'étant à apporter, il est donc approuvé à l'unanimité.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter une délibération à l'ordre du jour concernant l'achat du terrain pour le commerce : le conseil donne son accord à l'unanimité.

I. Multi-commerce : achat du terrain (visa 04/04/2018)

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré les propriétaires de la parcelle envisagée pour la construction du multi-commerce. Ils ont fait une proposition à 2 200 € pour les 219 m².

M. le Maire a de plus contacté Me Anne LELONG-MARTY, notaire à Marigny-le-Lozon qui lui a confirmé que ce montant était correct.

M. le Maire demande donc au conseil Municipal de se prononcer sur cette acquisition.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'acquérir la parcelle cadastrée section C n°3 d'une contenance de 219 m² pour 2 200 €, plus les frais de notaire ;
- Charge M. le Maire de prendre contact avec Me Anne LELONG-MARTY, notaire à Marigny-le-Lozon ;
- Charge M. le Maire ou l'un de ses adjoints de signer tout document relatif à cette acquisition (compromis, acte notarié, ...).

II. Maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie (visa 04/04/2018)

M. Bruno CORON, adjoint en charge de la voirie, rappelle que la compétence voirie incombe désormais aux communes. Dans un souci d'économie, Canisy a proposé aux communes limitrophes de Saint Martin de Bonfossé, Quibou, Dangy et Carantilly, de passer un marché de maîtrise d'œuvre pour l'ensemble des communes.

M. Bruno CORON, Maire adjoint, fait part au conseil de la consultation de trois bureaux d'étude pour mener à bien la mission de maîtrise d'œuvre relative à la mise en place d'un marché pour la réalisation des travaux de voirie pour les années 2018, 2019 et 2020 sur les communes de Saint Martin de Bonfossé, Quibou, Dangy, Carantilly et Canisy.

Il fait part du compte rendu de la réunion des représentants de chaque commune au cours de laquelle les propositions des trois bureaux ayant soumissionné ont été examinées.

	ATECOM	SARL PRY TECH	Cabinet CAVOIT
AVP	10 106.00 €	5 600.00 €	7 620.00 €
ACT	9 950.00 €	1 200.00 €	5 585.00 €
DET/AOR	10 650.00 €	12 660.00 €	9 630.00 €
total HT	30 706.00 €	19 460.00 €	22 835.00 €

Il est proposé au conseil municipal de retenir la proposition de la SARL PRY TECH pour un montant de 19 460.00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de retenir la proposition de la SARL PRY TECH, domiciliée à Saint-Lô, 210 rue Alexis de Tocqueville pour un montant de 19 460.00 € HT et autorise M. le Maire ou l'un de ses adjoints à signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir.
- décide d'établir une convention entre les communes de Canisy, St Martin, Quibou, Dangy et Carantilly pour les honoraires de maîtrise d'œuvre dont le coût sera réparti au prorata de la longueur de voirie (exprimée en km) pour chaque collectivité, et autorise M. le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention.

III. Etang

M. le Maire rappelle qu'il est indispensable de réaliser des travaux de sécurisation sur les berges de l'étang. Il passe la parole à M. CORON.

M. CORON informe le conseil qu'il a reçu plusieurs devis allant de 8 000 € à 40 000 €. Le technicien des rivières de Saint-Lô Agglo est venu sur place. Ce dernier préconise différents modes de retenue dont un qui est constitué de roseaux de saules tressés.

Il semble que c'est l'enrochement qui coûtera le moins cher et qui demandera le moins d'entretien. En attente de nouveaux devis, la décision sera prise lors de la réunion du vote du budget le 6 avril prochain.

IV. Présentation budget 2018

M. le Maire présente aux conseillers les prévisions du budget 2018 en dépenses et recettes, de fonctionnement et d'investissement. Chaque ligne est examinée et commentée. Le tout sera affiné dès que les dotations seront communiquées. Le vote du budget interviendra le vendredi 6 avril 2018 à 18 heures en présence de la trésorière de Marigny-le-Lozon.

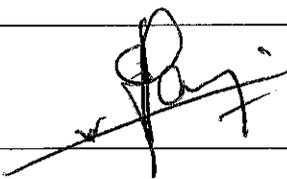
V. Affaires diverses

M. le Maire rend compte du budget de Saint-Lô Agglo qui a été voté le lundi 26 mars dernier. Les chiffres clés sont les suivants : fonctionnement : 67 millions d'euros et investissement : 49 millions d'euros. La situation financière de l'Agglo est saine. Les taux d'imposition sont inchangés pour 2018, tout comme la redevance « ordures ménagères ».

Une étude concernant l'ensemble du territoire de l'Agglo est en cours en ce moment pour harmoniser les taux et les modes de calculs du traitement et de la collecte des ordures ménagères.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h20.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Pierre BOURGE 	Le Secrétaire, Laurent LEPLEY 
Bruno CORON	Mireille LEVALLOIS Absente
Erik DUFORT	Cécile NOURRY Absente
Malika LEDOUX	Gratien ALLIX
Nadège PAISANT	Honorine LEMERRE
Pascal BELLÉE	Stéphanie CANTO
Denis BAZIN	André BOURGÈS

